

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 7 septembre 2026 Par suite d'une convocation en date du 1^{er} septembre 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 7 septembre 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 Délibération n° 49_2026	Etaient présents : Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Elsa COHU, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Emilien DUPRAZ, Nicolas GIROD, André MORARD, Clément BRAT, Carole ETTORI, Dana RACINE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent(s) excusé(s) : Véronique LEGENDRE (donne pouvoir à André MORARD), Sébastien REY-GORREZ (donne pouvoir à Nicolas GIROD) Absent(s) : - Secrétaire de séance : Elsa COHU

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR SUR BUDGET EAU M49

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par le Trésorier de Rumilly pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget eau.

Il expose l'état du comptable sur les créances irrécouvrables de 2022 à 2024 pour le budget eau.
Il explique que toutes les poursuites possibles ont été faites auprès des redevables et que malgré cela certaines créances n'ont pas pu être recouvrées. Le montant total de ces créances s'élève à : 1 529.17 € pour le budget eau M49.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur uniquement les créances des personnes n'habitant plus Minzier ou n'ayant plus d'attache avec la commune, soit 1 364.97 €.
Compte tenu de l'impossibilité de poursuivre les redevables, le conseil municipal, après avoir délibéré, valide la proposition de Monsieur le Maire et l'état du comptable ci-annexé diminué de 164.20 € soit 1 364.97 € pour le budget eau M49.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET	Le secrétaire de séance, Elsa COHU
--	---	---



ÉTAT DE NON-VALEURS – COMMUNE DE MINZIER – BA EAU – EXERCICE 2026

Numéro de la liste 7130250011

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	
2022	R-1-2	AFIOUNI Omar Serge	63,56 €	Personne disparue	763,99 €
			314,75 €		
	R-2-1		68,88 €		
			316,80 €		
2023	R-1-14	BACHELET Jérôme	32,20 €	Poursuite sans effet	198,89
			166,69 €		
2024	R-1-88	CANTELE Sébastien	0,07 €	Reste inférieur au seuil des poursuites	0,60 €
			0,53 €		
2024	R-1-276	HEMISSI Nour	0,28 €	Reste inférieur au seuil des poursuites	12,54
			12,26 €		
2023	R-1-309	JUGUET Jérémy	9,80 €	Poursuite sans effet	164,99 €
			74,75 €		
2022	R-1-305		10,92 €		
			69,52 €		
2022	R-1-204	LADIRAY Alexis	52,31 €	Personne disparue	58,75
2022	R-1-344		6,44 €		
2023	R-1-351	MAGNIN Cédric	72,00 €	Poursuite sans effet	164,20 €
			81,00 €		
			11,20 €		
2022	R-2-9	NICOL Françoise	0,28 €	Reste inférieur au seuil des poursuites	8,04
			7,76 €		
2022	R-1-407	PIERARD Killian	13,73 €	Reste inférieur au seuil des poursuites	16,25
			2,52 €		
2023	R-1-481	SCHON David	69,75 €	Personne disparue	101,62 €
			8,68 €		
	T-27		22,07 €		
			1,12 €		
2022	R-1-503	VAN HERREWEGHE Rémi	33,98 €	Reste inférieur au seuil des poursuites	39,30 €
			5,32 €		
TOTAL GÉNÉRAL			1 529,17 €		

État délivré pour valoir demande d'admission en non-valeurs

Fait à Rumilly, le 04/09/2026

 Signé :
 Pascal GROSPIRON